



Editorial

L'ynamovible ministre des Finances, Bruno Le Maire, alors qu'il est en poste depuis 7 ans, vitupère sur les finances de l'État qui seraient au bord de la faillite.

Le coupable ce ne serait pas lui, bien sûr, mais l'État providence, alors il faut encore le réduire avec une coupe budgétaire de 10 milliards d'euros en 2024, tout en envisageant 20 autres milliards en 2025. De ce fait, pas question d'augmenter notre point d'indice. Quant à l'indemnitaire, les 10 points supplémentaires d'ACF que propose la DGFIP sont à prendre comme solde de tout compte... Pour nous qui avons perdu plus de 20 % de revenus ces 25 dernières années par la grâce de l'inflation et de la non revalorisation de notre traitement, le compte n'y est pas!

Bruno,
Toi qui te vantais en 2021, d'avoir réalisé « *la plus forte baisse d'impôt [...] 50 milliards d'euros en cinq ans* » ; toi qui refuses de taxer les hauts revenus et les profits issus des crises guerrières, sanitaires et environnementales ; toi qui as créé la « sécurité du capital » en abreuvant les entreprises de subventions (premier budget de l'État) et d'exonérations de cotisations patronales, qui met à mal notre sécurité sociale ; toi qui as distribué l'argent public pendant la crise Covid et qui persistes dans cette même incurie avec la rénovation énergétique ; toi qui vas assurer le chiffre d'affaires des industries de l'armement en distribuant 413 milliards d'euros les sept prochaines années sur le budget de l'État ; Bruno, toi le garant de la distribution au capital sans contrepartie, ton action n'offre ni rebond économique, ni réindustrialisation, ni hausse de la productivité et surtout pas de redistribution des richesses. Bien incapable d'assumer ce bilan désastreux, Bruno, tu choisis, un bouc émissaire : l'État providence dont les services publics sont le bras (des) armé.

Cette guerre sociale, lancée depuis sept ans, nous ne l'acceptons pas ! Nous combattons jusqu'au bout la volonté de ce gouvernement de privilégier les détenteurs du capital au détriment des agent·e·s et de la population française.

Pierre-Emmanuel BENZAKEN

AUSTÉRITÉ



Prochains rendez-vous

- 23 avril Béziers : marche pour nos libertés et contre les idées d'extrême droite en présence de Sophie Binet
- 25 avril : assemblée générale de la section CGT DRFiP 31
- 29 avril : CSAL formation spécialisée (ex CHSCT)
- 1^{er} Mai : fête du travail et manifestation
- 16 mai : comité social d'administration local

Sommaire

- Page 2-3 : la gazette des sites
- Page 4 : retour sur... la réduction du temps de travail
- Page 5 : vu d'ailleurs : IVG, Jeux Olympiques 2024, Mont Saint-Michel
- Page 6 : 3 questions à Monique, Médecins du Monde, et à Yvette, association TER 31, sur les jeunes isolés mineurs
- Page 7 : quelle réalité pour les retraités
- Page 8 : culture, loisirs

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr



Le «sip de demain»: amélioration du service public ou laboratoire d'étude du «lean management» à la DGFIP ?

Rappelons tout d'abord les grands principes que l'administration assigne à ce « service impôts des particuliers de demain » :

1°) Assurer l'accueil généraliste multicanal des usagers particuliers

Le périmètre de l'accueil des SIP doit être élargi à celui couvert par les espaces France services (EFS), sur un champ plus étendu qu'aujourd'hui, incluant l'information ou l'orientation vers d'autres services de la DGFIP ou d'autres administrations compétentes.

2°) Recentrer les tâches de gestion sur le cœur de métier et le développement de l'accompagnement des usagers

Malgré l'apparente contradiction avec l'orientation précédente, l'activité des SIP doit se recentrer sur les missions de pleine compétence, tout en développant l'accompagnement « pro-actif » des usagers dans l'utilisation du numérique (*traduction* : faire effectuer le



travail par l'utilisateur pour supprimer le plus d'emplois possibles).

Les premiers écrits de l'administration sur ce thème indiquent que plusieurs activités ont vocation à être prises en charge par d'autres services, en particulier l'activité foncière, le contrôle (CSP) d'initiative et le recouvrement des amendes.

3°) Une organisation décloisonnée et connectée avec les autres services en charge des particuliers

Il existe une volonté affichée de décloisonner assiette et recouvrement en favorisant la polycompétence des agents, en développant les échanges entre les SIP et les autres services infra-départementaux. (*traduction* : faire croire à l'utilisateur que tous les agents maîtrisent tout, ce qui permet des économies d'échelles en emplois, au détriment bien sûr de la qualité du service).

4°) L'animation et le pilotage des services nécessitent de mettre en place de nouveaux outils partagés

Afin d'améliorer la qualité du service comme le pilotage de l'activité, le réseau disposera d'outils informatiques

de pilotage et de traçabilité des échanges. À cette heure, le premier objectif a été totalement oublié au profit du deuxième (*traduction* : augmentation de la surveillance de l'activité des agents, en vue de la rémunération au mérite ? »).

La DGFIP affirme que le SIP du futur doit constituer la « vitrine de l'accueil des usagers ». Dans les groupes de travail qui ont jalonné la mise en place de cette nouvelle restructuration, la DG s'est appliquée à justifier les suppressions d'emplois en cours par les « allègements de charges » (suppression de la TH principale, efforts en matière de suppressions d'emplois demandés au SIP « inférieurs aux calculs de suppressions d'emplois possibles » (sic), « baisse constatée » des réceptions au guichet et « accueil téléphonique en deçà des standards de qualité de service »...).



Quelle méthode et quelle échéance pour ces restructurations ?

La direction générale a sobrement déclaré qu'elle ne faisait que « proposer des pistes » et que les directeurs locaux « conservaient toute latitude pour les décliner ». Le déploiement du SIP de demain a été fixé par le C.O.M. à compter de 2026, les ajustements qui auraient lieu avant seraient destinés à fusionner les SIP en cas de « décroissance de charges constatées ». Cela peut expliquer la volteface que notre directeur local vient de faire concernant le SIP de Saint-Alban. Nous avons publié un communiqué de presse concernant la possible transformation en antenne du SIP de Saint-Alban, au moyen d'informations précises qui nous ont été communiquées sur le sujet. Hormis la réaction outrée de l'organisation syndicale majoritaire, force est de constater que M. Perrin ne nous a jamais contacté pour démentir notre publication, qu'il n'a rien publié dans la presse locale (alors qu'il est coutumier du fait) et qu'il est allé tenter d'éteindre l'incendie auprès des collègues.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse
<http://31.cgffinancespubliques.fr/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



LA GAZETTE DES SITES

CoGiTo 31 N°15 avril 2024



Le «sip de demain» (suite)

Nous retenons de cette séquence qu'il a déclaré, lors du dernier CSAL, que cette communication l'avait « fait réfléchir » à la situation de St-Alban. Il a également évoqué, face aux collègues, la possibilité d'accroître le nombre de communes gérées par ce SIP. De quoi passer la barre d'un effectif de 20 agents, seuil minimum fixé par la note du bureau GF1B sur le « SIP de demain » ? Nous ne pourrions que nous en féliciter...

En marge du débat sur le « SIP de demain », la DG explique que les transferts de taxes d'autres administrations sont (théoriquement) accompagnés de transferts d'emplois mais que, faute de volontaires pour accompagner la mission, les services seraient en vacances d'emplois en attendant les recrutements. De belles promesses qui peinent à convaincre les collègues qui ont d'ores et déjà accueilli ces nouvelles missions !

En tout état de cause, la DGFIP assume de remettre plus de polyvalence en SIP, l'objectif de sa création comme structure polyvalente assiette/recouvrement n'étant pas atteint. La polyvalence est présentée sous deux aspects complémentaires : « défensive » pour varier les tâches des agents et « offensive » pour développer des « marges de progrès ». Le secteur d'assiette est qualifié par nos énarques de « sous optimal » et sa disparition doit être un objectif à poursuivre. Dans un groupe de travail national, il a même été évoqué que la polyvalence n'était pas à la portée pour tous, les collègues apprécieront ! Il a été précisé que si le CSP avait été négligé, ce n'était pas du fait des charges mais « parce que les chefs de service ne l'avaient pas pris en main ». Ils apprécieront aussi ! Dans la même réunion, la DG s'est quand même sentie obligée de préciser que « son objectif n'était pas de



créer de la souffrance au travail ». Pourtant, cette souffrance est déjà présente dans les SIP au motif que de nombreux collègues ne parviennent plus à affronter le mal-travail, le fait de ne plus pouvoir accomplir la mission pour laquelle ils/elles ont été formé·e·s.

Les insuffisances de calibrage des centres de contact conduisent des agents de SIP à l'épuisement et les expose de plus à des situations conflictuelles. De même, le développement de la polyvalence amènera à une déqualification des agents et la mécanisation poussée des procédures ne fera qu'augmenter le désintérêt des agent·e·s pour cette mission.

Si l'on en croit les récentes déclarations du premier ministre Attal sur l'austérité budgétaire, « chaque euro compte ». Si cette phrase est vraie, pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas les moyens budgétaires pour lutter contre la fraude fiscale ? La création de

milliers d'emplois à la DGFIP ne coûterait pas un centime en résultat net à l'État, et, bien au contraire, permettrait de dégager des recettes budgétaires supplémentaires pour financer les autres services publics. Mais toutes ces « réformes » aux dénominations ronflantes (« SIP de demain », « Foncier innovant »...) n'ont qu'un seul et même objectif : diminuer le nombre de fonctionnaires dans l'objectif de donner des gages à ceux qui ont mis ce gouvernement en place et pour qui « moins d'État » signifiera toujours, à terme, « plus de liberté pour le capital ».



Carton rouge

Un petit tour en voiture électrique et puis s'en va ! La voiture électrique mise à disposition des collègues de Ranguel n'aura pas duré longtemps...

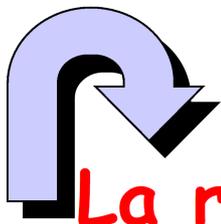
950 km au compteur et voilà qu'un petit problème de crevaison va coûter cher à la DRFiP 31. Tout ça parce que, par souci d'économies (sic), notre direction n'a pas voulu prendre d'assistance dépannage zéro kilomètre. Souviens-toi du gestionnaire de file d'attente de Ranguel...



En attendant, plus de véhicule pour une durée indéterminée.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse
<http://31.cgffinancespubliques.fr/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



RETOUR SUR....



La réduction du Temps de Travail

CoGiTo 31 n°15 avril 2024

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, la question de la durée du travail a été au centre des luttes sociales sans toutefois pouvoir être extraite des autres luttes importantes (salaires, condition de travail, etc.). Du fait de l'hétérogénéité du salariat, la réduction du temps de travail a rarement pu constituer à elle seule une base unificatrice de mobilisation.



Au XIX^{ème} siècle, la révolution industrielle entraîne une hausse sensible du salariat avec des horaires journaliers de 15 à 17 heures. Les rapports médicaux de l'époque révèlent que ces effroyables conditions sont à l'origine d'une morbidité importante en particulier chez les femmes et les enfants. En 1848, sous la Seconde République, un décret instaure la journée de 12 heures. Ce décret est remis en cause dès l'avènement du Second Empire (1852-1870). Le patronat impose l'allongement de la durée du travail alors que le pays s'industrialise de façon intensive. L'historien Pierre PIERRARD rapporte cette anecdote : un patron du textile de l'époque déclarait que « la science économique veut que l'homme, dut-il périr, doit toujours suivre le rythme de la machine qui, elle-même, pour assurer la prospérité ne doit jamais s'arrêter ».

Au début de la Troisième République, les organisations de travailleurs instaurent une journée revendicative. La date est fixée au 1^{er} mai avec l'objectif d'obtenir la



réduction de la durée légale du travail à 8 heures par jour. C'est un mot d'ordre de la toute jeune CGT (créée en 1895) 8 heures de travail, 8 heures de sommeil, 8 heures de loisirs. Plusieurs avancées législatives sont obtenues.

La loi MILLERAND organise progressivement la transition vers la journée de 10 heures. Le repos dominical obligatoire est acquis en 1906. Après la première guerre mondiale, la loi de 1919 institue la journée de 8 heures sur la base générale de six jours de travail par semaine. Selon les historiens, ces législations sociales officialisent et régulent des pratiques largement existantes.

Il en est tout autre en 1936. Le Front Populaire et le puissant mouvement de grève avec occupations d'usines imposent la semaine de 40 heures et l'instauration de 2 semaines de congés payés.

C'est la cohue à destination des bords de mer. Le gouvernement BLUM crée un sous-secrétariat aux loisirs confié au député Léo LAGRANGE. En réaction, le patronat se réorganise et crée la confédération générale du patronat français, ancêtre du CNPF et du MEDEF. D'ailleurs la fin du Front Populaire en 1938 voit la remise en cause des 40 heures avec un retour aux 48 heures puis aux 60 heures.



Au lendemain de la libération, c'est officiellement le retour aux 40 heures mais avec la possibilité d'effectuer des dépassements horaires pour « accroître la production » dans la limite de 20 heures par semaine (heures supplémentaires majorées de 25 % jusqu'à 48 heures et de 50 % au-delà). La troisième semaine de congés payés est légalisée en 1956.

La période du milieu des années 60 au début des années 80 se caractérise par une baisse de la durée hebdomadaire du travail. C'est d'abord l'effet de mai 68 avec les accords de Grenelle et l'instauration de la quatrième semaine de congés payés. Ensuite, l'arrivée de la gauche au pouvoir permet l'instauration des 39 heures et le vote de la cinquième semaine de congés payés en 1982.

La loi sur les 35 heures en 1999 constitue la dernière grande étape historique de la réduction du temps de travail en France.

Depuis la durée du travail des salariés à temps complet a plutôt tendance à augmenter (remise en cause partielle des 35 heures avec la loi FILLON de 2003), tandis que le travail à temps partiel s'envoie. On observe simultanément un mouvement de diversification croissante des horaires.

Entre 1840 et aujourd'hui, la durée annuelle de temps de travail a été divisée par deux (de 3 000 à 1 500 heures) confirmant le mouvement



séculaire de temps de travail. Cependant, aujourd'hui, on observe une tendance à l'augmentation de la durée du temps de travail non pas du fait des heures hebdomadaires mais via le recul de l'âge de départ à la retraite. Alors que se profile le débat de la semaine de 4 jours de travail, la CGT milite pour :

la semaine de 32heures!

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre régional des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse
<http://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.drifip31@dgifip.finances.gouv.fr



Un si long combat

Certaines femmes en sont mortes, d'autres en ont gardé des séquelles et il y a celles qui eurent affaire à la justice.

L'inquisition l'interdit rendant l'acte passible de mort. Au siècle des Lumières, il n'est plus réprimé par la peine de mort mais reste condamnable. Avec une loi de 1852, l'acte retrouve la qualification de crime. Au début du 20^{ème} siècle, on estime qu'il y en a annuellement 500 000 avec en moyenne 300 mortes.

Si en 1900, 28 personnes sont condamnées pour l'avoir commis, sous le régime de Vichy le nombre monte à 3 885 en 1943 avec, en point d'orgue, les décapitations de Marie-Louise Giraud et Désiré Piogé en 1942. Après 1945, l'acte reste réprimé et les condamnations vont diminuer 588 en 1965, 354 en 1972.

En évoquant l'aiguille à tricoter ou le cintre, on comprend qu'on évoque l'IVG qui n'est jamais effectué par plaisir ou confort. À la limite de l'intime et du politique son inscription dans notre constitution acte un long combat.

La loi Neuwirth, 1967, légalisant la contraception, et la loi Weill, 1975, supprimant la pénalisation de l'IVG, furent des étapes essentielles acquises grâce à la lutte des femmes et des mouvements féministes et des député·e·s et sénateur·trices de gauche sans qui ces lois n'auraient pas été votées.

Des symboles de cette bataille resteront le « Manifeste des 343 ». 343 femmes déclarant, au risque de poursuites judiciaires, avoir pratiqué l'IVG et le procès de Bobigny et l'avocate Gisèle Halimi, procès où fut acquittée une jeune fille mineure qui avait avorté après un viol.

L'enjeu autour de l'IVG est aussi celui d'une conception de la société. En Pologne, en Hongrie, aux USA de Trump, dans l'Italie de Méloni, des dirigeants, amis politique de Marine Le Pen, ont commencé, dès le début, à s'en prendre à l'IVG. Alors une pensée pour les députées et sénatrices communistes, insoumises, écologistes et socialistes qui ont été les chevilles ouvrières de la constitutionnalisation de l'IVG.

Maintenant, il faut que l'IVG s'exerce pleinement, le Planning familial a recensé depuis 2009 la fermeture de 130 centres IVG pour raison budgétaire. Mais quelle force avec cette constitutionnalisation !

Au Mont Saint-Michel

Le Mont Saint-Michel, plus de 3 millions de visiteurs chaque année, est le deuxième site touristique de France. 55 salariés y assurent le bon fonctionnement. Face à la dégradation de leur situation, en



intersyndicale, les salariés sont entrés en lutte, par la grève, le 26 décembre pour une augmentation des effectifs, une amélioration des conditions de travail et une reconnaissance financière de leur travail, comme la pratique quotidienne de langues étrangères. À ce jour, ils ont obtenu quatre créations d'emploi, une prime pour différents agents, un groupe de travail sur la reconnaissance de la pratique de langue étrangère et la tenue de l'instance paritaire sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. Si 55 salariés ont bousculé le Centre des monuments nationaux, alors rien n'est impossible.

Jeux olympiques 2024 le revers de la médaille

Les jeux olympiques, c'est la rencontre de sportifs et de spectateurs du monde entier avec en filigrane la remise de médailles. Mais le revers de la médaille de Paris 2024:

– c'est plus de cent travailleurs sans papier embauchés sur les chantiers des jeux. Quand ils revendiquent à juste titre des papiers, les patrons fournissent les documents mais le ministère de l'Intérieur reste sourd.



– à fin février 2024, c'est 164 accidents du travail, dont 25 graves et un mort.

– c'est pour nombre de professions la suppression du repos hebdomadaire et le report des congés d'été.

– c'est, dès la mi-juin, l'ouverture des commerces, quid de l'obligation de fermeture hebdomadaire ?

– ce sont des précaires et des SDF qu'on exile ailleurs, le temps des jeux, Paris doit être « propre »

– ce sont des bénévoles de province qui renoncent, le logement n'étant pas prévu alors que les loyers explosent.

– ce sont des étudiants obligés de quitter, durant 2 mois, leur logement étudiant, à eux d'en trouver un autre et pour toute indemnisation, un chèque de 100 € et une place pour une compétition, merci l'aumône.

– ce sont des transports en commun annoncés gratuits et qui, au final, verront leurs prix doublés.

– pour la DGFiP, un problème de départ des convois colonies depuis Paris.

N'oublions pas qu'à l'Antiquité les jeux olympiques signifiaient fin ou trêve des conflits armés. On peut douter qu'il en soit ainsi durant Paris 2024 alors que Coca Cola et ses amis y trouveront un filon d'or.

Alors en regardant Paris 2024 n'oubliez pas le revers de la médaille...

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre régional des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse
<http://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr



QUESTIONS À...



Yvette engagée dans l'association Tous En Classe 31

Monique engagée dans l'Association Médecins du Monde

CoGiTo 31 N° 15 avril 2024

La récente loi immigration stigmatise les étrangers. L'application du principe de préférence nationale pour l'accès aux allocations, la remise en cause du droit aux APL, aux hébergements d'urgence et à l'accès à l'aide médicale sont des atteintes aux valeurs républicaines. Dans le contexte délétère actuel (immigration assimilée à insécurité), COGITO a rencontré deux bénévoles qui ont croisé leur regard sur leur expérience. Merci à elles.

Monique et Yvette, vous êtes engagées dans des activités de bénévolat auprès d'étrangers « résidant » à Toulouse. Parlez-nous de vos associations

Yvette : J'ai intégré l'association Tous en classe (TEC31) ayant pour but l'accompagnement scolaire des jeunes mineurs isolés étrangers, essentiellement Africains. Ils arrivent en France après un long périple au cours duquel ils ont vécu les pires atrocités. Certains ne sont jamais allés à l'école, ne parlent pas ou peu français, d'autres sont anglophones. Un travail important a été fait auprès d'établissements scolaires du nord toulousain qui ont accueilli une vingtaine de mineurs scolarisés ou en apprentissage

Monique : Médecins du Monde (MDM) est une association médicale de solidarité qui défend un système de santé juste et universel. A Toulouse, l'équipe médicale composée de médecins et de bénévoles prend en charge les maraudeurs et intervient dans les squats et accueil de nuit pour les très démunis. MDM ne limite pas son action à la délivrance de soins. Soigner, c'est aussi écouter, accompagner, protéger, défendre, former. C'est en qualité d'ancienne enseignante à l'étranger que j'anime des ateliers sociaux linguistiques.

Quelles sont les actions entreprises et difficultés rencontrées ?

Yvette : Les interventions étaient quotidiennes en français et maths auprès de jeunes motivés, pressés de maîtriser la langue. Les difficultés tiennent à leur hébergement. Initialement installés dans un bâtiment désaffecté à Purpan voué à la démolition, ils sont hébergés dans un ancien EHPAD à Lardenne où ils disposent d'un coin de terre qu'ils vont cultiver avec des adultes. Très organisés, certains prennent des responsabilités sur ce chantier et celui de l'entretien du bâtiment. Leur nombre augmentant, la recherche de nourriture et de diverses aides monopolisent des bénévoles. Mais en 2022, la Mairie de Toulouse récupère le bâtiment et n'a de cesse depuis que de les chasser de l

lieux d'hébergement : campement sur les allées Feuga, bâtiment désaffecté à la fac de Ranguel, gymnase Saint Sernin. Le repli sur une église ou un collège ne peut être que transitoire. Le Département qui doit les accompagner est défaillant et chacun (État, département, mairie) se renvoie les responsabilités au détriment des enfants. Inacceptable.

Monique : L'hétérogénéité des origines (Afrique, Afghanistan, Géorgie, Azerbaïdjan, Amérique du Sud), de la langue parlée, du niveau d'instruction implique une adaptation des méthodes. Nous agissons afin que les étrangers sachent se présenter, se diriger et se soigner. Assidus, ils font beaucoup d'efforts alors qu'ils sont submergés par des problèmes de logement, de difficultés administratives, de souci de santé et de solitude. Le réconfort et le soutien psychologique font partie de notre action.

Quels sont les enseignements tirés de votre expérience ?

Yvette : De la satisfaction quand on mesure l'envie de s'intégrer après tant d'épreuves traversées. Et de la colère surtout quant au sort réservé à ces jeunes mineurs parce qu'étrangers. Car les balloter d'hébergement en hébergement n'est que du rejet à leur encontre.

Les actions de secours se font alors dans l'urgence et l'intégration par la formation est reléguée au dernier rang.



Monique : La rencontre de belles personnes résilientes qui nous apprennent beaucoup de choses. Mais aussi des moments de découragement lorsqu'ils n'obtiennent pas leurs papiers, disparaissent ou sont déplacés dans une autre ville alors qu'un projet de formation et d'avenir à Toulouse avait été mis en place. Mais d'autres étrangers arrivent, on fait au mieux en espérant que ça marchera un jour.

Un film à voir

Le film *Moi Capitaine* (2023) illustre avec réalisme les péripéties du périple vers l'Europe de deux ados sénégalais, aspirant juste à un meilleur futur. Film empreint d'une grande humanité, inspiré d'une histoire vraie et nommé aux Oscars dans la catégorie meilleur film international.

Goût amer d'un « en même temps » qui rend la vie dure aux étrangers et honore Manouchian, un sans-papier mort pour la France !

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre régional des Finances pt
<http://31.cgffinancespubliques>



3ld Lascrosses 31000 Toulouse
dkgfp.finances.gouv.fr



D'ACTIFS À RETRAITÉS

CoGiTo 31 n° 15 Avril 2024



**La petite musique c'est de nouveau fait entendre : les retraités, ces privilégiés
Alors quelle est leur réalité ?**

La vie de retraité

49% des retraités renoncent aux loisirs et/ou aux vacances

13% des retraités ont recours à des associations caritatives et à des magasins de déstockage

22% des retraités renoncent à des soins

33% des retraités accèdent avec difficulté aux transports

et, avec le démantèlement des services publics, la situation est plus difficile en ruralité

Le portemonnaie de retraité

Depuis le 1/01/2017, nos pensions ont perdu du fait de l'inflation plus de **10%**

Entre 2020 et 2024 l'électricité a augmenté de **60%**

Le prix moyen du carburant était fin 2018 de **1,40€**

pour plus de 1.90€ aujourd'hui, soit plus de 35%

En 2 ans les prix alimentaires ont augmenté de 20%
Mais cela ne traduit pas complètement les difficultés de vécu des retraités qui ont, par exemple, plus de dépense de chauffage car plus souvent chez eux

De l'argent on en trouve :

413 milliards soit + 40% d'augmentation

La Loi de Programmation Militaire 2024/2030

80 milliards par an en moyenne

Les exonérations de cotisations sociales des entreprises

Près de 160 milliards en 2023

Les aides octroyées aux entreprises sans contrôle de leur utilisation

100 milliards par an

Les fraudes fiscales et sociales et l'évasion fiscale alors que le gouvernement supprime des emplois au Ministère des Finances Publiques en charge du contrôle

AUGMENTER LES PENSIONS DE 10% NE NECESSITE QUE 14 à 15 MILLIARDS

**Il faut augmenter
les pensions de 10%**

Allo internet

Combien de fois, pour un besoin de services publics, les retraités sont confrontés à internet ou à un numéro de téléphone avec une attente sans fin ?

Cela s'aggrave car le gouvernement continue la fermeture des services publics.

Alors oui, encore plus pour les retraités, en zone urbaine ou rurale, il faut plus de services publics avec des interlocuteurs humains en direct.

Stop au démantèlement des services publics

OUI au développement des services publics

Pour notre santé

Pénurie de médecins, déremboursement de médicaments, dépassements d'honoraires, etc... notre système de santé s'effondre et les retraités sont les premiers concernés.

De plus, quelle sera pour les retraités des Finances Publiques la situation mutualiste en 2026 ?

Oui, il est possible d'améliorer et de développer notre système de santé et de financer cela, à la CGT nous avons fait des propositions.

Ainsi pourquoi ne pas développer des centres de santé publics ?

Et si les usagers avaient de nouveau la parole avec l'élection des administrateurs aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie ?

Un droit

Au nom de la dématérialisation, les retraités ne reçoivent plus de bulletin de pension papier, ce qui, pour beaucoup d'entre eux, constitue une réelle difficulté pour connaître les montants de la pension brute, de la CSG ou du prélèvement à la source

Alors OUI à la possibilité d'opter pour un bulletin de pension papier.

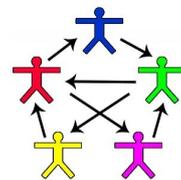


Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre régional des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<http://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



Quand l'animation conte l'Histoire

JOSEP Aurel 2020

En février 1939, le dessinateur et homme politique espagnol Josep Bartolí fuit l'Espagne qui a basculé dans la dictature franquiste. Comme des centaines de milliers de réfugiés espagnols, il passe en France, mais se trouve parqué dans un camp des PO. Les réfugiés, mal nourris, sont victimes de mauvais traitements. Pourtant, l'artiste se lie d'amitié avec un gendarme qui lui fait passer notamment un crayon et du papier. (César du meilleur film d'animation en 2021)

Interdit aux chiens et aux Italiens

Alain Ughetto reconstitue dans ce film d'animation le parcours de ses grands-parents, agriculteurs piémontais nés à la fin du XIXe siècle. La misère les pousse d'abord à aller s'installer en Suisse, où le grand-père Luigi participe à la difficile construction du tunnel du Simplon, avant de revenir en Italie. Son épouse et lui y élèvent une famille nombreuse et vivent des moments difficiles : conscription des hommes pour la conquête de la Libye, puis pour la Première Guerre mondiale. Un des fils mourra à la guerre. Ils s'installent en France, bien décidés à se



faire une place dans la France xénophobe du début du XXe. Le film rend hommage au courage de ces migrants Italiens

They Shot the Piano Player

Fernando Trueba et Javier Mariscal, 2023

Film d'animation musical. Jeff Harris, un journaliste new-yorkais spécialisé dans la musique, découvre un son unique dans une compilation de Francisco Tenório Jr, un pianiste brésilien talentueux. Il se lance à sa recherche. Il enquête alors sur la disparition tragique du musicien en mars 76, lors d'une tournée en Argentine à la veille du coup d'État. Il découvre aussi le rôle de la CIA dans l'avènement des régimes totalitaires, dans le continent dans les années 1970. Voyage musical, historique et nostalgique où l'on croise d'immenses légendes de la musique, Vinícius de Moraes, Chico Buarque, Jobim, Caetano Veloso, Ella Fitzgerald, Bill Evans, Bebo Valdés...

Les bons mots

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3					■			
4		■					■	
5		■	■					
6						■		
7				■				
8		■						

- Collectivement
 - Tenter d'obtenir avant la grève
 - Application immobilière du réseau : une cata « Café ou courant »
 - Opposé à « stricto » sensu
 - Vautour de cruciverbiste
 - Divertit. Parti d'extrême droite ou bout de route
 - Elève officier. Thé ou on y stocke le vin
 - Stimule ou envenime
- A. ... et déterminées nous sommes
 B. Pâté impérial. Allez
 C. Aéroport de Rio. Perroquet coloré
 D. Toutes les voyelles dispersées
 E. Chiffres romains ou abréviation club de foot anglais.

Feuillelet de propagande

- F. Salle de spectacles branchée de Toulouse. Interjection joyeuse
 G. Monnaie moldave ou à la queue. Membre qu'on ne baisse pas à la CGT
 H. Lentille fourragère. Garantie pour la gauche

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
 Centre régional des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse
<http://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr